



SRL COPROADVICE
CHAUSSÉE DE LIÈGE, 624 (BAT. A)
5100 NAMUR
TÉL. +3281470469
info@copro-advice.be
Num. IPI : 103.958

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2025 À 17:30

**0008 - BRUN 13
RUE BRUN , 13
5300 ANDENNE**

Lieu de l'assemblée : Bureaux REGUS

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL CoproAdvice, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

2 copropriétaires sur 3 totalisant 781 / 1 000 quotités (382 après réduction) sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:30 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- **C0237 -** représentant 590 / 1 000 quotités (191 après réduction)
- **C0309 - :** représentant 191 / 1 000 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- **C0238 -** représentant 219 / 1 000 quotités

LISTE DES RÉSOLUTIONS

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, DES PROCURATIONS ET DES DROITS DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Art. 3.87§ 5. "L'assemblée générale est présidée par un copropriétaire."

A la majorité des propriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale nomme comme Président de séance : J

Majorité absolue	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. NOMINATION DES ÉVENTUELS SCRUTATEURS

A la majorité des propriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale nomme comme scrutateurs : **pas de scrutateur**

Majorité absolue	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DOSSIERS CONTENTIEUX : RAPPORT SUR LES DOSSIERS CONTENTIEUX/PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COURS

Actuellement, le jugement _____ a été signifié par l'étude BODART (Andenne) qui a du faire appel à un confrère français compte tenu du lieu de domicile du propriétaire intéressé.

5. TRAVAUX : RAPPORT MOTIVÉ DU GÉOMÈTRE EN VUE DE LA RÉVISION DES STATUTS : VOTE, CHOIX DU FOURNISSEUR ET FINANCEMENT

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :

4 offres ont été demandées :

- ACROPLAN : refusé, pas intéressé
- PROVOST : trop de travail
- FALLAIS : pas répondu
- SEHA : offre fixée à 1650.00 € htva

L'Assemblée Générale porte son choix sur SEHA (devis en annexe)
Financement par un appel de fonds unique à 1/3 par lot.

Majorité des 2/3	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. TRAVAUX : ACTE DE BASE MODIFICATIF : VOTE, CHOIX DU FOURNISSEUR ET FINANCEMENT

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :

3 offres ont été demandées :

- MICHAUX : pas répondu
- DEKEYSER - GEORGE : trop de travail
- DECLARIFAYT : 2950.00 € ttc

L'Assemblée Générale porte son choix sur DECLAIRFAYT (devis en annexe)

Financement par un appel de fonds unique 1/3 par lot.

Majorité des 2/3	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. TRAVAUX : RÉNOVATION DE LA TOITURE : VOTE, CHOIX DU FOURNISSEUR ET FINANCEMENT

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :

3 offres ont été demandées :

- SETIP
- SATEC : trop de travail
- EXPANSION TOITURE : venu mais pas remis

L'Assemblée Générale décide de voter l'exécution des travaux et de constituer un enveloppe budgétaire de 40.000 €

Le choix du fournisseur se fera ultérieurement

Financement par des appels de fonds à fixer par le syndic

Majorité des 2/3	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. TRAVAUX : NETTOYAGE DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT : VOTE, CHOIX DU FOURNISSEUR ET FINANCEMENT

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :

2 offres ont été demandées :

- TITHEM
- JOUFFROY

L'Assemblée Générale décide de voter l'exécution des travaux et de constituer un enveloppe budgétaire de 11.000 €

Le choix du fournisseur se fera ultérieurement

Financement par des appels de fonds à fixer par le syndic

Majorité des 2/3	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. TRAVAUX : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE : VOTE, CHOIX DU FOURNISSEUR ET FINANCEMENT

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :

4 offres ont été demandées :

- BOUCHAT :
- MURGIAT : trop de travail
- MALHERBE : pas de réponse
- CNI RENO :
- SCE : 1693.18 €

L'Assemblée Générale porte son choix sur SCE (devis en annexe)

Financement par un appel de fonds unique

Majorité des 2/3	Oui	382	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Voix exprimées	382	-
	Abstentions	0	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:30.

Le Président

Le Secrétaire

M. DRABBE Nicolas

